



FORMATION

Améliorer la qualité des relations sociales en entreprise

S'entendre pour résoudre les problèmes au quotidien, s'écouter, se parler, trouver des compromis sur l'organisation du travail, les conditions de travail... voilà des fonctions dévolues au dialogue social et qui paraissent bien naturelles au plan théorique.

Parce que mettre en place un dialogue constructif entre direction, encadrement, employés et représentants du personnel n'est pas une évidence dans la pratique, Aravis et les services du travail (DIRECCTE) proposent une formation pour **répondre aux besoins des parties** de renforcer leurs compétences à dialoguer, à se concerter ou à négocier.

Public concerné

Cette offre de trois formations s'adresse en priorité à la **direction et aux représentants du personnel** mais peut associer d'autres acteurs tels que l'encadrement ou des employés. Il s'agit d'une offre de formation paritaire en intra-entreprise, pour des groupes de 6 à 15 personnes.

Objectifs de formation

A l'issue de ces formations, les participants seront capables de :

- Comprendre et identifier les points de blocage et les dysfonctionnements du système de relations sociales au sein de leur propre organisation,
- Mettre en œuvre des méthodes et des outils pour mieux fonctionner au quotidien, anticiper la dégradation des relations, gérer des tensions, appréhender une négociation difficile ou améliorer des pratiques de concertation.

Trois modules

Trois modules constituent cette offre de formation. Chacun traite un sujet particulier nécessaire à l'instauration d'un dialogue social constructif et satisfaisant. Les 3 modules peuvent être conduits indépendamment ou se combiner.

Module 1 : Améliorer les relations sociales dans l'entreprise

- Comprendre le système de relations entre les acteurs de l'entreprise : direction, encadrement, représentants du personnel et les employés,
- Identifier les indicateurs de la qualité des relations de travail,
- Comprendre les causes de la dégradation des relations sociales,
- Identifier les moyens pour (r)établir des relations sociales constructives dans son entreprise au niveau managérial et au sein des instances.

Module 2 : Mettre en place un dialogue social constructif

- Réaliser un diagnostic du dialogue social dans son entreprise,
- Identifier les logiques de conflit : conflit d'intérêt et conflit relationnel,
- Comprendre le point de vue et la posture de chaque partie : direction et représentants du personnel
- Établir un dialogue social efficient.

Module 3 : Conduire ensemble une négociation

- Acquérir des bases communes en négociation,
- Créer un climat favorable aux négociations,
- Découvrir la méthode de négociation basée sur les intérêts (NBI),
- Expérimenter cette méthode afin de l'appliquer dans son entreprise pour aboutir à des accords constructifs et durables.

Méthodes pédagogiques

Chaque module prévoit une alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Ces dernières sont destinées, soit à introduire des notions nouvelles, soit à expérimenter des manières de faire ou des méthodes en vue d'en faire l'apprentissage (Durée de chaque module : 1 jour ou plus).

Ces modules peuvent se décliner sous forme de formation-action en s'appuyant sur une action concrète inscrite dans le champ des relations sociales Par exemple : la négociation d'un accord d'entreprise.

Les contenus et modalités pédagogiques sont ajustables en fonction de la spécificité de la demande et des besoins.

Les formateurs

Ces formations visent à faire bénéficier les entreprises de l'expérience acquise depuis 1996 par le dispositif d'Appui aux Relations Collectives en Entreprise. Ce dispositif public intervient dans les situations de relations collectives devenues critiques ; il est en mesure de tirer des enseignements à la faveur de plus de 300 interventions réalisées au sein d'entreprises de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activité. Les formateurs mobilisés pour ces formations sont issus de ce réseau de compétences ; ce sont des professionnels des relations sociales en entreprise, chargés de mission du réseau Anact-Aract, consultants, agents des services du travail.

Modalités

Cette formation est mise en place avec l'accord et l'adhésion de la direction et des représentants du personnel.

Une première rencontre a lieu avec les parties afin d'identifier les problématiques spécifiques de l'entreprise en matière de relations sociales, préciser les attentes de chacun et objectifs de la formation. Elle permettra aux formateurs d'ajuster les contenus et modalités pédagogiques aux spécificités de l'entreprise et de formaliser une proposition.

Les coûts pédagogiques et l'organisation matérielle de la formation sont pris en charge par l'entreprise et peuvent être intégrés au plan de formation.

Base de tarification hors frais déplacements :

Pour un module de formation classique d'une journée :

1 250 € HT pour un formateur

2 000 € HT pour deux formateurs

Contacts Aract Auvergne-Rhône-Alpes

Alain CHARVET : 04 37 65 49 88

François JUTRAS : 06 10 70 63 70